



AVIS AU PUBLIC

Objet: projet de modification ponctuelle du PAG - Rue Aessen
partie graphique
Réf. communale : PAG 2022-03
Loi applicable : loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Sanem a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'en date du 26 novembre 2024, le Conseil communal a décidé d'approuver la procédure de consultation du projet d'aménagement général concernant la modification ponctuelle de la partie graphique du plan d'aménagement général concernant des fonds sis à Soleuvre; Ehlerange, au lieu-dit « Bei Zolwerbusch ».

Conformément à l'article 12, le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général peut être consulté à partir du 10 décembre 2024 au 8 janvier 2025 inclus :

- à la maison communale;
- dans le raider virtuel de la Commune de Sanem (www.suessem.lu)

Une réunion d'information aura lieu le :
16 décembre 2024 de 14h00 à 15h00
à la Marie 60, rue de la Poste
L-4477 Belvaux

Le dépôt est publié le **10 décembre 2024** dans quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article 13, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées, dans un délai de trente jours de la publication du dépôt dans les quatre quotidiens.

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz